



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PME

Question écrite n° 95144

Texte de la question

M. Dino Ciniéri attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur les besoins croissants des petites et moyennes entreprises françaises en matière d'adaptation aux technologies de l'information et de la communication. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les moyens qu'il compte mettre en oeuvre afin de répondre positivement à ces besoins et permettre ainsi à nos entreprises qui ne l'ont pas encore fait de découvrir les possibilités de développement liées à l'économie numérique.

Texte de la réponse

Dans une société où la rapidité de la communication, de la prise de décisions et l'accessibilité à l'information prennent une importance croissante et essentielle, il est indispensable de sensibiliser les très petites entreprises (TPE) françaises à l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC). L'emploi d'outils informatiques reste peu développé par les TPE et 840 000 d'entre elles restent totalement coupées de l'économie numérique. La Commission européenne évalue à 5 ans le retard des TPE françaises vis-à-vis de leurs concurrentes américaines en raison principalement de leurs contre-performances en matière d'innovation et d'utilisation des nouvelles technologies. C'est pourquoi le ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales a engagé une politique visant à favoriser le développement des TIC au sein des entreprises. Cette politique comprend deux axes complémentaires. Tout d'abord, dans le cadre des programmes Croissance PME, une action consacrée au développement de l'économie numérique intitulée « Entrepreneurs, faites le choix de l'économie numérique » a été lancée. Cette action comprend trois volets : une importante campagne de communication permettant de sensibiliser les dirigeants des TPE à la nécessité de développer l'usage des TIC dans leur entreprise et à l'intérêt immédiat qu'ils peuvent en retirer en termes de gain de temps, de réduction de leurs coûts, d'amélioration de leurs marges, un parcours d'initiation et de découverte des usages des TIC offerts aux chefs d'entreprise permettant d'acquérir un Passeport pour l'économie numérique et donnant accès à un certain nombre d'avantages, notamment commerciaux, la mise en place d'une offre privée de produits et de services mieux adaptés aux attentes, aux besoins et aux compétences des TPE. Cette opération doit être menée sur deux ans. Par ailleurs, la promotion des TIC représente un thème privilégié de la politique menée par le ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales au bénéfice du réseau consulaire des métiers, qui sera un des relais de l'opération Entrepreneurs, faites le choix de l'économie numérique, et des organisations professionnelles nationales (OPN) dans le cadre du développement économique. Les chambres de métiers et de l'artisanat ainsi que les organisations professionnelles conduisent en direction des artisans, des actions visant à les sensibiliser, à les informer et à les accompagner pour l'intégration de ces technologies dans la vie quotidienne de l'entreprise développement de logiciels professionnels spécialisés, utilisation d'outils informatiques et d'Internet (déclarations fiscales et sociales en ligne, visio-conférence), créations de sites collectifs ou individuels, diagnostics et conseils individuels à l'entreprise, études. En 2004, le montant total du financement dédié par le ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales à ce domaine d'actions a été de

près de 1,7 million d'euros pour les chambres de métiers et de l'artisanat et de 330 000 EUR pour les OPN soit respectivement 11 % et 9 % du montant total alloué à leurs programmes de développement économique. En 2005, 102 chambres (soit 81 % d'entre elles) et 10 organisations professionnelles nationales ont retenu ce domaine d'actions.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95144

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5335

Réponse publiée le : 8 août 2006, page 8463